

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT**N ° 1796**

présenté par

Mme Cazebonne, M. Anato, M. Barbier, M. Di Pompeo, Mme Dubré-Chirat, M. Kerlogot,
Mme Genetet, M. Kokouendo, M. Krabal, Mme Lakrafi, Mme Lenne, M. Maire, M. Mis,
Mme Rauch, M. Renson, Mme Sylla, Mme Trisse et Mme Zitouni

ARTICLE 9**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Action de la France en Europe et dans le monde	0	+2 500 000	0	+2 500 000
Diplomatie culturelle et d'influence	+2 500 000	0	+2 500 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	0	0
TOTAUX	+2 500 000	+2 500 000	+2 500 000	+2 500 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir le réseau culturel français à l'étranger, pièce angulaire de notre diplomatie d'influence, que ce soit à travers les cours de langue française, les activités culturelles et la coopération éducative.

Même si ce réseau, constitué d'Alliances françaises, d'Instituts et de leurs antennes, a su s'adapter et se mobiliser très rapidement pour opérer avec l'ensemble de ses personnels un virage numérique qui s'imposait pour maintenir leurs effectifs, la situation risque d'être intenable au-delà de la rentrée pour la majorité des structures. La session estivale s'annonce catastrophique, la concurrence des académies de langues est rude et de très nombreuses incertitudes persistent dans un grand nombre de pays quant aux conditions dans lesquelles se fera la rentrée.

Nos Alliances et nos Instituts ont un besoin rapide de trésorerie pour sauver leur dispositif à court et moyen terme et investir en matière de formation des enseignants, d'acquisition des outils et d'achat d'équipement et ainsi éviter que la crise conjoncturelle se transforme en crise structurelle mettant en danger la pérennité de ce réseau dans un grand nombre de territoires.

Cet amendement a donc pour objectif d'abonder l'action n° 2 - Coopération culturelle et promotion du français du programme n° 185, Diplomatie Culturelle et d'influence, à hauteur de 2,5 millions d'euros de crédits supplémentaires. Pour respecter les règles de recevabilité financière, ces crédits sont prélevés sur l'action n°7, Réseau diplomatique, du programme n°105, Action de la France en Europe et dans le monde, dont nous ne souhaitons pas pour autant réduire les crédits.